



MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE  
HAUTS-DE-FRANCE  
DU CONSEIL GENERAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Présidente  
de la mission régionale  
d'autorité environnementale  
Hauts-de-France

à

Unité départementale du Hainaut

ud-hainaut,dreal-hauts-de-  
france@developpement-  
durable.gouv.fr

aurelie.mouveau@developpement-  
durable.gouv.fr

Lille, le 16 juillet 2020

Objet : Information tacite – Régularisation de l'activité de la société Pandrol à Raismes (59)

N° d'enregistrement Garance : 2020-4326

Monsieur,

Vous avez saisi le 3 février 2020 l'autorité environnementale pour avis sur le projet cité en objet.

Aucun avis de l'autorité environnementale n'a été formellement produit dans le délai de trois mois suivant la saisine.

Le présent courrier vous informe de l'absence d'observation de l'autorité environnementale sur le projet. Il sera joint au dossier d'enquête publique.

Cette information sera publiée sur le site internet de la MRAE Hauts-de-France.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Présidente  
de la mission régionale d'autorité environnementale  
Hauts-de-France,

Patricia Corrèze-Lénée

Copies : Préfecture du département du Nord  
DREAL Hauts-de-France